

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Stéphanie BARBATO et Monsieur Simon PLENET, Conseillers départementaux du canton d'ANNONAY 2, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 11 septembre 2017 :

Dans le cadre de la solidarité territoriale pour l'accès aux nouveaux usages et services numériques, une subvention de 30 000 € est attribuée à Cyb@rdèche à Annonay.

Au titre de l'utilisation des équipements sportifs par les collégiens, une subvention globale de 26 695,50 € sera répartie entre Annonay Rhône Agglo et la commune d'Annonay.

Dans le cadre du soutien aux associations sanitaires et sociales, une subvention de 4 000 € sera versée au Planning familial 07 à Annonay.

Au titre des frais de garde d'enfants issus de familles défavorisées et garde d'enfants présentant un handicap, une participation financière totale de 761,81 € sera versée à la crèche « A p'tit pas » à Annonay.

L'association La Source à Annonay recevra une subvention de 15 000 € dans le cadre de la prévention sociale auprès des familles.

Au titre du soutien aux projets pédagogiques des collèges publics, une subvention globale de 4 500 € sera répartie entre les collèges La Lombardière et Les Perrières.

Au titre du dispositif « Collège et spectacle vivant », une subvention globale de 4 700 € sera répartie entre les collèges La Lombardière et Les Perrières.

Dans le cadre de l'opération « Collège au cinéma », une subvention globale de 4 960 € sera répartie entre les collèges Les Perrières et Notre Dame.

Dans le cadre du soutien aux résidences de territoire, la SMAC 07 recevra une subvention de 8 000 €.